FONGECIF
PAYS DE LA LOIRE
FONDS DE GESTION DU CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

A RETOURNER A :

FONGECIF Pays de la Loire
9 bd Alexandre Millerand
B.P. 20135
44201 NANTES cedex 2

Corresp. : Annie BONNEAU
Tél. 02 40 99 38 05 - Fax 02 51 82 22 34

2010

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Bordereau d'Appel à Contribution

Congé Individuel de formation : Masse salariale 2009

A retourner avant le 1er Mars 2010

Clé

CODE INTERNE

Modifications éventuelles des coordonnées ci-contre

Raison sociale

Adresse

CP Ville

Tél. Fax

NACE Siret

Concerne l'établissement de :
Personne à contacter :
Tél. Fax :

NACE Siret

Convention collective *(préciser)*

1 - RENSEIGNEMENTS DE L'ENTREPRISE

★ **EFFECTIF NATIONAL MOYEN 2009** Total CDI + CDD :

Si votre effectif moyen national est de 20 salariés et plus, vous êtes redevable de la contribution pour vos établissements régionaux quels que soient leurs effectifs (arrondi à l'unité inférieure)

En Pays de la Loire
Total CDI + CDD : Dont Hommes Femmes
Total CDD : Dont Hommes Femmes

MOTIFS DE NON VERSEMENT

- ☐ Entreprise de moins de 20 salariés sans aucun CDD en 2009
- ☐ Entreprise de 20 salariés et + ayant franchi le seuil de 10 salariés depuis 2005 et/ou le seuil de 20 en 2008 ou 2009 sans aucun CDD
- ☐ Fusion / Absorption le N° SIREN
- ☐ Contribution versée à un autre FONGECIF régional. Lequel ?
- ☐ Contribution versée à un autre OPACIF. Lequel ?
- ☐ Cessation d'activité
- ☐ Liquidation judiciaire
- ☐ Redressement judiciaire

depuis le

★ **ANNÉE DE FRANCHISSEMENT DU SEUIL (à renseigner uniquement si l'année est comprise entre 2003 et 2009) :**

• De 10 salariés 2 0 0 (à compléter) • De 20 salariés 2 0 0 (à compléter)

2 A - DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION CIF (uniquement entreprise de 20 salariés et plus)

Arrondir les sommes à l'Euro le plus proche - Ne pas inscrire les centimes

★ Masse salariale brute Sécurité Sociale (CDI + CDD) : A
(cf ligne 16A de votre déclaration DADSU) (pour les entreprises de BTP : voir notice)

Montant de la contribution CIF *(se référer à la notice)* ***A x 0,20% =*** , 0 0 B

Pour les entreprises bénéficiant du franchissement du seuil de 20 salariés ☐ **0,15%** ☐ **0,10%** ☐ **Exonéré** *(à cocher)*

2 B - DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION CIF - CDD (toute entreprise ayant au moins 1 salarié CDD)

★ Masse salariale brute Sécurité Sociale (CDD) : C
(pour les entreprises de BTP : voir notice)

Montant de la contribution CIF - CDD *(se référer à la notice)* ***C x 1% =*** , 0 0 D

3 - ENTREPRISE BÉNÉFICIANT D'UNE DÉROGATION DE VERSEMENT EN UN LIEU UNIQUE

Cette contribution concerne-t-elle des établissements situés hors Pays de la Loire ?
(Départements **autres** que 44-49-53-72-85) ☐ OUI
Si OUI, joindre impérativement le tableau récapitulatif par région ci-joint dûment complété.

*Seules les entreprises bénéficiant d'une **dérogation URSSAF** pour un versement dans un lieu unique de cotisations de Sécurité Sociale pour tous les établissements au niveau national, peuvent effectuer un versement en un lieu unique de leur contribution au financement du congé individuel de formation au FONGECIF Pays de la Loire.*

4 - CONTRIBUTION TOTALE A VERSER

CONTRIBUTION NON SOUMISE à la TVA ***B + D =*** , 0 0

Après l'avoir complété, retournez l'Appel à Contribution à l'aide de l'enveloppe réponse jointe.

Cachet de l'entreprise

MODE DE RÈGLEMENT

☐ **CHÈQUE (ne pas l'agrafer)**

☐ **VIREMENT : Siret + raison sociale**

BNP Paribas Nantes 30004/00283/00010217949 clé 73
IBAN FR76 - BIC BNPAFRPPVLE
Libellé obligatoire : code interne ou code siret + raison sociale

A : Le

Nom du signataire :

Signature :

★ Eléments à renseigner obligatoirement